

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de LALLEY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF AU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

En application des dispositions de l'arrêté n° 2026-8 de Madame la Maire de Lalley en date du 10/04/2026, le projet de zonage d'assainissement de la commune sera soumis à enquête publique.

Cette enquête aura lieu du mercredi 13 mai 2026 à 9h au vendredi 12 juin à 17h.

Commissaire enquêtrice : Madame Dominique GREMEAUX, nommée le 09 janvier 2026 sur ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble, assurera les fonctions de Commissaire enquêtrice.

Consultation du dossier et observations du public :

- Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public pendant la durée de l'enquête en mairie de Lalley aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 16h** afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le public pourra aussi consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition à cet effet en mairie.
- Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la mairie de Lalley à l'adresse suivante : <https://lalley.fr>
- Le public pourra consigner s'il le souhaite ses observations par écrit sur le registre d'enquête mis à disposition. Le public pourra aussi adresser ses observations par courrier portant la mention « ne pas ouvrir » à l'intention de Madame la Commissaire enquêtrice, Mairie de Lalley, 165 route de la Scie, 38930 LALLEY qui les annexera au registre d'enquête le cas échéant.

- Le public pourra également adresser ses observations sur l'adresse mail spécifiquement ouverte à cet effet pendant la durée de l'enquête : *enquete2026@lalley.fr*

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Lalley.

Permanences de la commissaire enquêtrice :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Lalley pour répondre aux demandes d'information et recevoir ses observations les :

- **Lundi 18 mai 2026 de 9h à 12h**
- **Vendredi 12 juin 2026 de 14h à 17h**

Clôture de l'enquête :

A l'expiration de l'enquête, le registre d'observations sera clôturé par la commissaire enquêtrice, qui produira un procès-verbal de l'enquête transmis sous huitaine à la commune. Celle-ci dispose de quinze jours pour répondre aux éventuelles questions issues de l'enquête.

Rapport et conclusions :

La commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions à la commune dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire Enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront consultables en mairie de Lalley aux jours et heures d'ouverture au public de celle-ci, ainsi que sur le site internet de la commune.

Décision :

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de Madame la commissaire enquêtrice, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Lalley pour approbation.